

MON LITTORAL NORMANDIE



dossier

RENATURATION RECONQUETE PAYSAGERE

Le Conservatoire du littoral mène des opérations permettant à un milieu modifié et dénaturé par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial. L'objectif est de défendre l'intérêt national et de promouvoir la grandeur paysagère, écologique et le cadre de vie du littoral.

Valleuse de Vaucottes entre Vattetot-sur-Mer et Yport (76)



CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL BÉNÉFICIE D'UN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE DE 25 MILLIONS D'EUROS AU TITRE DE LA MESURE PORTÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

75 projets littoraux ont été identifiés, selon un équilibre géographique et selon différentes thématiques : reconquête paysagère, biodiversité, eau, agro-écologie, adaptation au changement climatique, accueil du public, patrimoine bâti, sensibilisation et pédagogie. Ces projets devront être achevés avant fin 2022. En Normandie, 4 grands chantiers ont été inscrits au plan de relance.

PARC DE LA ROCHE FAUCONNIÈRE SÉCURISATION DU MANOIR

La mise en sécurité du bâtiment, qui avait malheureusement subi deux incendies va comporter plusieurs volets : curage et confortement des maçonneries, étaieement des ouvertures, mise en place d'une nouvelle charpente et d'une toiture en bac-acier. La structure du bâtiment sera ainsi préservée en attendant la mise en oeuvre d'un projet de restauration. La palissade clôturant le chantier a été conçue pour pouvoir accueillir des expositions temporaires.

Budget
340 000€



En Normandie, environ

1,2
million €
investit.

GESTION AGRO-PASTORALE EN NORMANDIE TRAVAUX SUR SITE

Le plan de relance intègre aussi une enveloppe favorisant une gestion par pâturage. La mise en place de nouveaux enclos de pâturage intègre les travaux préparatoires (retrait de vieux équipements, abattage d'arbres, broyages de ronciers ou de ligneux...) et l'installation de nouveaux équipements (clôtures herbagères, passages d'hommes, mise en défens de mares, abreuvoirs...).

Les enclos ainsi créés permettent d'introduire un pâturage sur des sites naturels où la végétation a tendance à se refermer, de façon à maintenir les milieux ouverts par l'action des animaux (abrouissement et circulation). Les conditions d'exploitation, souvent extensives, permettent de conjuguer les objectifs environnementaux aux pratiques agricoles.

Budget 2021 - 2022

355 000€



Restauration du marais de Cressenval

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ESTUAIRE DE SEINE RESTAURATION DU MARAIS DE CRESSEVAL

Le plan de relance a permis d'amorcer les travaux sur le marais de Cressenval, du programme pluriannuel validé en 2020, pour l'entretien et la restauration de ce site. Ces travaux ont pour objectif de rétablir des communications hydrauliques, de varier des faciès d'écoulement, de restaurer une ripisylve diversifiée, d'améliorer le caractère humide du marais et de réorganiser le parcellaire par la création d'enclos de pâturage.

La maîtrise d'ouvrage des travaux est portée par le Conservatoire du littoral ainsi que par la Maison de l'estuaire, gestionnaire des terrains.

La première phase de travaux a ainsi permis de :

- restaurer plus de 20 km de rives de fossés,
- réaliser 9 km de clôtures,
- rajeunir 7,5 km de rives par dégagement de sédiments,
- modifier plus de 50 ouvrages hydrauliques,
- créer 3 mares abreuvoirs
- dégager une source en pied de falaise alimentant le marais.

Les travaux de démolition de bâtiments délabrés clôtureront cette première tranche de travaux, portés par le Conservatoire du littoral et également aidé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Budget

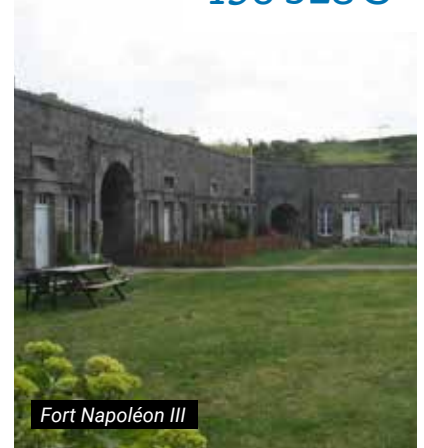
400 000€



Chantier de pose de clôtures à la réserve naturelle de Mathon (50)

Budget

156 328€



Fort Napoléon III

FORT DES ILES CHAUSEY MISE EN VALEUR D'UNE CASEMATE

Ce programme de travaux prévoit l'ouverture au public d'une petite casemate située dans la voute d'entrée du Fort Napoléon III, dont la construction s'est achevée en 1866. Le visiteur pourra ainsi y découvrir la vie passée du fort et plus généralement l'histoire militaire de Chausey. Elle constituera le premier lieu abrité de sensibilisation du public sur Chausey. Sur l'autre partie du fort accueillant plusieurs familles de pêcheurs et des agents des services publics, l'accès est interdit au public.



PUBLICATION L'AGRICULTURE EN NORMANDIE

A travers leurs interrogations

et leurs convictions, plusieurs agriculteurs normands témoignent de l'intérêt de conjuguer agriculture et protection des équilibres écologiques et paysagers du littoral. Trois grands enjeux d'aujourd'hui et de demain sont notamment évoqués : la préservation du foncier agricole, le respect de l'environnement et l'anticipation du changement climatique.



PRIVILÉGIÉ L'APPROCHE PAYSAGÈRE

L'acquisition est le cœur de métier du Conservatoire du littoral. De nombreuses acquisitions foncières réalisées par le Conservatoire du littoral portent sur des sites de caractère exceptionnel, souvent classés au titre de la loi paysage de 1930.

Le Conservatoire du littoral participe activement à la préservation des paysages littoraux les plus emblématiques de Normandie. Il est présent à Etretat, en baie du Mont-Saint-Michel, à la Hague ou sur les sites du Débarquement.

L'approche paysagère permet d'appréhender les sites dans leur globalité tant historique que du point de vue de l'environnement en lien avec les gestionnaires et usagers du site.

En Normandie, le Conservatoire du littoral protège plus de 14 414 hectares (dont 5000 hectares de Domaine Public Maritime à Chausey) répartis sur 73 sites, dont 5 455 hectares sont protégés au titre de la loi paysage de 1930.

La préservation des paysages constitue un élément déterminant de l'action du Conservatoire du littoral.

Elle peut concerner des lieux menacés par une banalisation, ou des secteurs où une reconquête paysagère est nécessaire. L'acquisition et la démolition de bâtiments disgracieux, sans usage et sans valeur patrimoniale, permet de résorber des « points noirs » et d'atteindre cet objectif.

De telles acquisitions vont également favoriser la migration de milieux naturels sensibles, notamment lorsque l'élévation du niveau de la mer les met en danger. Le Conservatoire veille aussi à la bonne intégration des sites dans des environnements de plus en plus périurbains. Il peut également suggérer la mise en place de protection des paysages ou d'actions de valorisation à la périphérie de ses sites.

Dans le domaine de l'aménagement, le Conservatoire conçoit, avec ses partenaires, des projets qui donnent une place centrale à la dimension paysagère. Le paysage est ce qui touche la sensibilité du public, d'où la nécessité d'engager des actions et démarches pour maintenir, restaurer et valoriser la diversité et la beauté des sites.

Depuis 2018

36 opérations de démolition

ont été réalisées dans un objectif de reconquête écologique ou paysagère.

RENATURALISATION RECONQUÊTE PAYSAGÈRE



Découverte du paysage du Val de Saire (50)

UNE APPROCHE PAYSAGÈRE INTÉGRÉE À LA DÉMARCHE NATIONALE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La biodiversité connaît aujourd'hui une érosion massive et rapide. L'artificialisation des sols, parce qu'elle détruit les habitats naturels et les continuités écologiques, en est une des principales causes. Il est donc nécessaire de freiner ce phénomène et de renaturer les terres artificialisées lorsque c'est possible. Il s'agit d'une des ambitions du Plan biodiversité, présenté par le Gouvernement en juillet 2018, plan qui prévoit notamment d'atteindre en 2050 le « zéro artificialisation nette ».

ATION SAGERE



© A. Guesin

DÉCONSTRUIRE POUR REDONNER PLACE À LA NATURE

La maîtrise foncière permet au Conservatoire du littoral de réaliser et prescrire des interventions sur ses terrains afin de préserver leur identité patrimoniale, par exemple, en supprimant des ouvrages n'ayant plus d'intérêt pour le site ou constituant un impact visuel négatif pour le paysage. Ces travaux concourent à :

- Offrir de grands espaces naturels aux générations futures ;
- Restaurer un paysage emblématique ;
- Augmenter la surface agricole utile du territoire.

DÉSARTIFICIALISATION DU SITE DE L'ESTUAIRE DE L'ORNE

Le Conservatoire du littoral exerce sa mission en faveur de la protection du littoral depuis 1981. En quarante ans, son intervention foncière permet la protection définitive de 360 hectares d'espaces naturels. Depuis les premières acquisitions réalisées en 1984, des actions en faveur de la restauration des milieux dunaires aquatiques et de la biodiversité plus globalement y ont été menées par l'établissement public.

Un inventaire récent de la flore des parcelles ayant fait l'objet de travaux de déconstruction met en évidence le potentiel de renaturation de ces parcelles sur le long terme, notamment par le retour de végétations caractéristiques des milieux dunaires après 10 ans.

Ces 15 dernières années,

10 642 m²

ont été désartificialisés par la démolition de constructions situées sur un substrat sableux sur le site de l'estuaire de l'Orne.

Evolution du bâti - Pointe du Siège - Site de l'estuaire de l'Orne (14)



avant 1975



aujourd'hui



Bâti



Emprises renaturées



Espace protégé par le Conservatoire



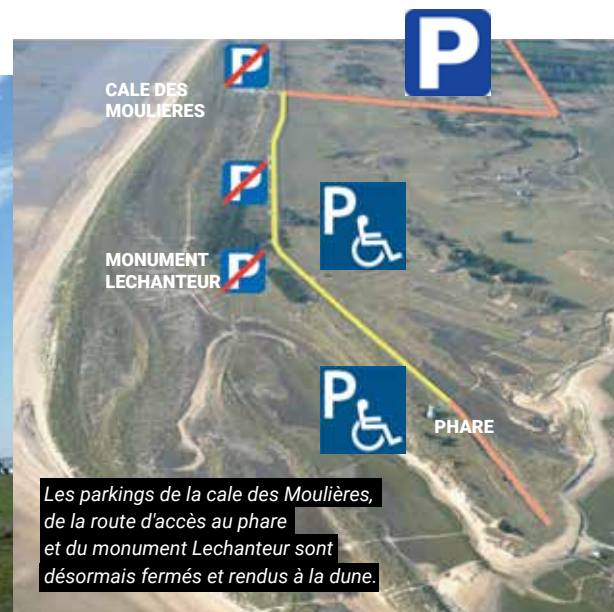
Périmètre d'intervention du Conservatoire

RENATURATION RECONQUETE PAYSAGERE



Pointe d'Agon un jour de grande marée en 2011, avant la réorganisation du stationnement

Michel David, SYMEL, 2011



Les parkings de la cale des Moulières, de la route d'accès au phare et du monument Lechanteur sont désormais fermés et rendus à la dune.

SNAP STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES

le Conservatoire du littoral est attendu pour stopper la perte de biodiversité dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) annoncée en janvier 2021 par le président de la République. Cela concerne :

- l'extension d'au moins 6000 hectares du domaine protégé, dont une partie sous protection forte.
- l'identification, à l'horizon 2023, des sites bénéficiant d'un niveau de protection forte au sein du domaine protégé.

Cette approche est une véritable reconnaissance de l'intervention foncière et donc de l'action du Conservatoire du littoral. Elle permet de valider la protection foncière comme une alternative possible à la réglementation, dès lors que celle-ci est complétée par une gestion et une régulation des activités appropriées.

Ensuite, s'est engagée la signature du Contrat d'objectifs et de performance entre l'Etat et le Conservatoire du littoral. Il vise la détermination d'une méthode d'identification des sites.

RESTAURER LE PAYSAGE DUNAIRE

Réorganisation du stationnement Pointe d'Agon (50)

Le site classé de la pointe d'Agon Natura 2000, était victime, jusqu'en 2015, d'une surfréquentation ponctuelle notamment lors des grandes marées. Véhicules légers et camping-cars venaient remplir le moindre espace disponible, impactant la sécurité, l'état de conservation de la dune grise et la qualité paysagère de l'ensemble du Havre de la Sienne.

Entre 2015 et 2018, le Conservatoire du littoral a mis en œuvre une réorganisation majeure des conditions d'accès en remplaçant trois aires de stationnement au cœur du site par une seule à l'entrée. Celle-ci, est désormais intégrée au paysage et permet de préserver les secteurs les

plus remarquables de la Pointe. Elle peut être complétée, en cas de pics de fréquentation, par l'ouverture au stationnement d'une prairie pâturée le reste du temps par les brebis. Cet aménagement et l'implication des partenaires (mairie, SYMEL, gendarmerie nationale...) ont permis de supprimer totalement cette fréquentation anarchique.

Une attention toute particulière a par ailleurs été portée aux mobilités douces afin de sécuriser les fréquentations piétonnes et cyclistes, tout en facilitant l'accès des professionnels à l'une des principales zones conchyliques normandes.

RECONQUÉRIR DES MILIEUX NATURELS

Restaurer des zones humides marais vernier, Risle maritime (27)

Le Conservatoire du littoral a engagé au mois d'août 2021, la restauration de 26 ha de zones humides, par la suppression de peupleraies. Ces dernières empêchaient l'expression des habitats naturels typiques des zones humides alluviales. La suppression de ces plantations mono-spécifiques et la conduite d'arbres en têtards ont pour but de restaurer des habitats naturels ouverts à semi-ouverts typiques de cette région et d'améliorer la capacité d'accueil d'espèces animales et végétales.

Ce type de milieux ouverts présente une meilleure biodiversité fonctionnelle et résiste mieux aux changements climatiques.

Sur les 4 dernières années,

775 000€ / an

sont consacrés à des opérations de restauration des milieux naturels et des paysages (démolition, maintien et création de milieu ouvert, plantation de haies, restauration dunaire etc.)

Une avifaune riche

Halte privilégiée sur le grand axe migratoire de l'ouest de l'Europe, le marais Vernier, constitue un îlot de nature qui abrite une avifaune riche. Outre les espèces appréciant les milieux ouverts comme le pipit farlouse ou le vanneau huppé, on trouve des oiseaux caractéristiques



Peupleraie du marais Vernier avant abattage

Le coût de ce chantier s'est élevé à 145 000 € TTC et a été financé à hauteur de 80 % par l'AESN.

Le bois issu de ces chantiers a été valorisé dans une chaufferie à proximité, permettant de dégager une moins-value de 52 000 €.



Butor étoilé

des prairies pâturées marécageuses : la bécassine des marais, le courlis cendré... Le hibou des marais vient y chasser. Celui-ci, comme le butor étoilé, y hiverne fréquemment. La cigogne blanche niche également dans la vallée depuis 1997.

RAMSAR RESEAU MONDIAL POUR LES ZONES HUMIDES

En Normandie, 58% des surfaces acquises par le Conservatoire du littoral sont situées en zone humide, dont 95% dans le département de l'Eure. En obtenant en 2014 la labélisation au titre de la Convention internationale de Ramsar, réseau mondial de zones humides d'importance internationale, le site « Marais vernier et vallée de la Risle maritime » a intégré le réseau des 50 sites français, dont 3 sites normands.

Cette distinction est une belle reconnaissance de l'importance de ce territoire de 9 500 ha qui constitue l'une des plus vastes zones humides du bassin Seine Normandie.

Dans le cadre de cette labélisation ainsi qu'au titre du site Natura 2000, le territoire œuvre pour faire connaître les enjeux des zones humides. Il s'agit également de mettre en œuvre des actions de restauration et de gestion écologique du site. En effet, le site est menacé par un abaissement des niveaux d'eau à l'origine de la minéralisation de la tourbe, mais également par la plantation et l'exploitation de peupliers.





**QUIBERVILLE-SUR-MER
SAINTE-MARGUERITE-
SUR-MER ET LONGUEIL - 76
EXPOSITION SUR LE PROJET
TERRITORIAL BASSE-VALLEE
DE LA SAANE
PROJET PACCO**

Les acteurs du projet présentent leur exposition simultanément sur le terrain renaturé de la commune de Longueil et sur les fronts de mer de Quiberville-sur-Mer et de Sainte-Marguerite-sur-Mer.

La finalité de cette exposition n'est pas exclusivement esthétique. Les panneaux invitent aussi à prendre de la hauteur en réfléchissant à l'avenir du territoire dans un contexte de dérèglement climatique générateur d'élévation du niveau de la mer, d'inondations et de submersions. Comment préserver, voire développer, les activités économiques existantes ? Comment conduire simultanément l'adaptation nécessaire aux conditions nouvelles et la promotion de la qualité de la vie et de l'accueil des visiteurs ?

Cette exposition constitue une invitation à prendre connaissance de la mise en œuvre opérationnelle du projet de la Saâne bénéficiant de financement européen, via l'Interreg PACCo (2020-2023).

www.conservatoire-du-littoral.fr/117-projets-de-territoire.htm
www.pacco-interreg.com

**14 SEPTEMBRE 2021
CONSEIL DE RIVAGES NORMANDIE**

Le Conservatoire du littoral réunit deux à trois fois par an son Conseil de rivages. Cette instance régionale consultative est formée de 16 conseillers régionaux ou départementaux. Elle est amenée à donner son avis sur le programme de la stratégie d'intervention foncière, d'adaptation du littoral au changement climatique, de gestion et de valorisation des sites menés avec les collectivités locales et les usagers, sur les sites acquis par le Conservatoire.

Hubert Dejean de la Batie, Vice-Président en charge de la transition environnementale et énergétique au Conseil Régional de Normandie, a été réélu président. Audrey Gadenne, Conseillère départementale du Calvados, présidente de la commission transition environnementale, et Valérie Nouvel, Vice-présidente du Conseil départemental de la Manche, présidente de la commission Nature et infrastructures, ont de nouveau été élues vice-présidentes.



CONTACT

Conservatoire du littoral – Délégation Normandie
Citis – Le Pentacle
5 avenue de Tsukuba • BP 81 • 14203 Hérouville Saint Clair Cedex
Tél : 02 31 15 30 90
normandie@conservatoire-du-littoral.fr